

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages..... 600 F • 32 à 44 pages..... 1 000 F • 48 à 60 pages..... 1 500 F • Plus de 60 pages..... 2 000 F	• TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE..... 40 000 F	• Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 10 000 F • Avis d'immatriculation..... 10 000 F • Certification du JO..... 500 F

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Imprimerie TOMETY Tél : 225 06 14 / 908 49 83 / 947 35 86- 05 BP 225 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Aného, Kévé, Kpalimé, Badou, Sotouboua, Blitta, Sokodé, Kara et Dapaong.

Suivant réquisition n° 23244 déposée le 12-04-02, Mme SANT'ANNA Cornélia née BOCCO profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 29a 86ca, situé à Agbata Zivé, préfecture des Lacs, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par Kpadénou E. Michel.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26340, déposée le 23-01-06, Mme Zaria Adjewé OURO-SAMA, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 63a 61ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord par les propriétés Avagbé Aguidji et Amenyenou Akate, au Sud et à l'Est par la propriété Akpakli Goro et à l'Ouest par la propriété Aményenou Akato.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26608, déposée le 13-04-06, M. EWE Folly Houessou Gaby, profession de Professeur d'E.P.S, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 90ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord par le lot 591, au Sud par le lot 987, à l'Est par le lot 589 et à l'Ouest par une rue en projet de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27143, déposée le 30-11-06, M. TAKOUAME Goumah Nampoukti, profession de Topographe demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé Logopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 87ca, situé à Lomé Agoènyivé Téléssou ; préfecture du Golfe connu sous le nom de Téléssou et borné au Nord par la collectivité ADOKANOU, au Sud par une rue non dénommée à l'Est par une rue non dénommée de 16m, à l'Ouest par la collectivité ADAKANOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KONLANI Koumbondi Lari et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27157 déposée le 12-12-06, M. DELOKONON Houndjo Isidore, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 32a 62ca, situé à Dagbé, préfecture des Lacs, et borné au Nord par la route Nationale n° 2 Lomé-Aného, au Sud et à l'Ouest par deux rues de 14m chacune et à l'Est par les propriétés Abotor et Agbodjan Alex.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27192 déposée le 20-12-06, M. ASHIRU Gbadégesin Lassissi, profession de Transporteur domicilié et demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Lomé Avépozo, préfecture du Golfe connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord par une rue non dénommée, au sud par la route nationale n° 2 à l'Est par la collectivité da Silveira et à l'Ouest par la propriété Sissi Komlanvi de Souza.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27202, déposée le 06-12-06, M. KOUGBLENOU Anani Yawo Wobubé et Mme ATALEY Afiwoa Zikpi, profession de Médecin et de Sage Femme, demeurant et domiciliés en France. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 82ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par Teko Agbo, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par Dansou Sébastien et à l'Ouest par une rue de 20m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27203, déposée le 06-12-06, M. KOUGBLENOU Anani Yawo Wobubé profession de Médecin, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9a 43ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété Kpatcha, au sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par la propriété Wilson et à l'Ouest par la propriété Kounétsron.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27218, déposée le 03-01-07, M. EDORH Adanmadogbé Raphaël et Mme MASSE Marie Rose Epouse EDORH, profession d'Agent de Renault et d'Agent Technique à CPAM, demeurant et domiciliés à Paris. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'est par les Héritiers William Vanlare, au Sud par le T.F n° 26.891 RT et à l'Ouest par une rue de 16m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27220, déposée le 04-01-07, M. AZANLEKOR Messan Sénam, profession d'Agent au Plan International de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17a 06ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs, et borné au nord par la route Nationale Lomé-Aného, au Sud par la voie ferrée Lomé-Aného, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par les Héritiers Gunn Edoé Wolou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27268, déposée le 25-01-07, Me Joël Kodjovi LOCOH, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 03ca, situé à Kpalimé, préfecture de Koto, connu sous le nom de Yokélé Mondji et borné au Nord par

la route Kpalimé Yokélé, au Sud par Mensah Gadawusu Jacob, à l'Est par une rue en projet de 12m et à l'Ouest par la propriété Akagla Jean.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux Héritiers AGBEFU Marcellin et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27282, déposée le 29-01-07, M. NOUBODE Kokou profession de Dessinateur Topographe demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Gbadago. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 14ca, situé à Lomé Agoèynivé Apenyibui, préfecture du Golfe connu sous le nom de Apenyibui et borné au Nord par une rue en projet de 20m, au sud par le lot n° 664, à l'Est par une rue en projet de 14m et à l'Ouest par le lot n° 667.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle GNANI Ayindoh Brigitte et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27333, déposée le 22-02-07 M. TAKOUAME Goumah Nampoukti, profession de Topographe, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17a 50ca, situé à Tandjouaré, préfecture de Tandjouaré, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété Kombaté K. Laldagou, à l'Ouest par la route nationale Lomé Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KONLANI Koumbondi Lari et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27360, déposée le 07-03-07, Mme DOGBEAVOU Adouwadi Améyogan profession de Fonctionnaire demeurant et domiciliée à Lomé Aflao Wonyomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 89ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Wonyomé et borné au Nord par le lot 1 bis, au Sud par le lot 2, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot 1 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27361 déposée le 07-03-07, M. TIGOUÉ Ahlonko, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Wonyomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République

togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 02ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wonyomé et borné au Nord par le lot 8A, au Sud par le lot 9, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par le lot 7.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27393 déposée le 27-03-07, Mme KEGBALO Delphine et M. APEDO Kokougan, profession de Ménagère et d'Etudiant, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 75ca 45ca, situé à Tsévié Djablé, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Agbama Kopé et borné au Nord par la collectivité Tsoutsui Emah Afantsawo, au Sud par la route Adétikopé Djablé, à l'Est par Tsoutsui Gavon et à l'Ouest par Tsoutsui Adanlessossi.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient aux Héritiers APEDO Danclou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27415, déposée le 14-04-07, M. MOUKPE Yawo-Botchoniboyo, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agoèynivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41a 50ca, situé à Tsévié Djablé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Zouadji et borné au Nord par la collectivité GBEDJEHA, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27417 déposée le 19-04-07, M. MOUKPE Yawo-Botchoniboyo, profession d'Inspecteur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé Agoèynivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 00a 01ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom d'Ateda et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété Palanga et à l'Est par un ruisseau.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27435, déposée le 23-04-07, M. GBEDJE Alitso, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit

jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 92ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord par la route nationale n° 5 Lomé-Kpalimé de 1000m, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot n° 664 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27442, déposée le 03-05-07, M. KADJANTA Tchaa, profession d'Administrateur Civil, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par le lot 241, au Sud par le lot 243, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot 240.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27446, déposée le 04-05-07, M. WILSON-BAHUN Dosseh, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 96ca, situé à Lomé Aflao Gblinkomé, préfecture du Golfe, et borné au nord par le lot 219, au Sud par une rue dénommée de 12m, à l'Est par le lot 218, et à l'Ouest par le lot 222.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27452, déposée le 08-05-07, M. ZEKPA Apotévi, profession d'Electricien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Klobatémé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud à l'Ouest et à l'Est par la collectivité Poulan Dogli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27460, déposée le 10-05-07, Mme MENSAH Quamba Dzidzo profession de commerçante domiciliée et demeurant à Lomé Bè château. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 33a 54ca, situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs connu sous le nom de Anani-Améta et borné au Nord, au Sud par deux rues non dénommées de 12m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Anani Améta.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27461 déposée le 10-05-07, Mme MENSAH Quamba Dzidzo, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé ; Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 30a 62ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs, et borné au Nord par le Lac-Togo, au Sud par la propriété Kossi Vewuto, à l'Est par la collectivité Hooper Gnali, et à l'Ouest par la propriété Vewuto.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27462, déposée le 10-05-07, Mme MENSAH Quamba Dzidzo, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Bè-château. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36a 66ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs, et borné au Nord par le Lac-Togo, au Sud par la propriété AKO Nopato, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Hooper Akouvi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27495, déposée le 21-05-07, Mme BAKA Baberim Malabouwéwé épouse DETOH, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé la Pampa. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19a 22ca, situé à Lomé Sanguéra Konhé ; préfecture du Golfe connu sous le nom de Konhé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité GUEDOPE, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Ouest par une rue existante de 30m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27496, déposée le 21-05-07, Me d'ALMEIDA Gamelé Komlan, profession d'Avocat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29a 96ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Atiémé et borné au Nord par la propriété Edodji Awounyo, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par trois rues existantes de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. d'ALMEIDA Max et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27505, déposée le 25-05-07, Me Georges Komlanvi AMEGADJIE, profession d'Avocat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 02ca, situé à Lomé Kélégo, préfecture de Golfe, et borné au Nord par le lot 1129, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot 1121 et à l'Ouest par le lot 1120.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. MENSAH Agbeogbo Prosper et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27518, déposée le 31-05-07, M. BAMAZE Akilam profession de Notaire domicilié et demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 42ca, situé à Kara Tchintchinda, préfecture de la Kozah et borné au Nord, à l'Ouest et à l'Est par la collectivité Béoula et au Sud par une route existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DONGO M. Kouma et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27519 déposée le 31-05-07, Me BAMAZE Akilam profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé ; Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 31ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord à l'Est et à l'Ouest par la propriété Ahadji et au Sud par la route de l'Entreprise de l'Union.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DONGO Kouma et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27520, déposée le 31-05-07, Me BAMAZE Akilam, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Daliko et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par Awiti Bédji Tougbégnon, à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à DONGO Kuma Manzulmani et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27521, déposée le 31-05-07, Mme DJINDO Ayawovi, profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé Avépozo. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 49ca, situé à Lomé Agoènyivé Houmbi, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue en projet de 20m, au Sud par le lot 172B, à l'Est par le lot 169 et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27528, déposée le 04-06-07, Me Gaspard Wiyao GNON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15ha 62a 11ca, situé à Kara Tomdè, préfecture de la Kozah, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par quatre rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la mission Catholique Diocèse de Kara, représentée par SAMBAR-TALKENA Evêque de Kara et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27534, déposée le 06-06-07, Mme ATARA Tōwounaka, profession de Fonctionnaire de Police, demeurant et domiciliée à Lomé Kégue ; Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 75ca, situé à Lomé Agoènyivé Démakpoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par les Lots 1522 et 1523, à l'Est par le lot 1525 et à l'Ouest par le lot 1521.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27536, déposée le 07-06-07, M. GBIKPI Daté Godwin, profession d'Artisan Taxi, demeurant et domicilié au 9 Rue Dulcie September 93400 Saint OVEN France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 40ca, situé à Lomé Baguida, préfecture de Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest et à l'Est par les Héritiers ACOLATSE et au Sud par une rue existante de 19m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27540, déposée le 08-06-07, M. AGUEM Alassani Bawoumodom profession d'Ancien Député à l'Assemblée Nationale demeurant et domicilié à Kétao (Binah). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 74ca, situé à Lomé Agoènyivé Cacavéli, préfecture du Golfe connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par une rue non dénommée de 50m, à l'Est par le lot 446 et à l'Ouest par le lot n° 444.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27551, déposée le 12-06-07, M. d'ALMEIDA Ayi, profession d'Employé de Bureau, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé ; Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé (Logopé), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBEVE DJOMAKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27556, déposée le 13-06-07, M. HOUNZOUKE-Akué Kpakpo Boris, profession de Déclarant en Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Avopozo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 08ca, situé à Lomé Baguida Avépozo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida-Avépozo et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété GBONFOU Amévo et une RAS, au Sud par une rue non dénommée de 30m et à l'Est par la collectivité GBONFOU Amévo et la propriété NONOU Djédé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27559, déposée le 13-06-07, M. ADIMADO Messanvi profession de Juriste demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 75ca, situé à Lomé avédji Téléssou, préfecture du Golfe connu sous le nom de Téléssou et borné au Nord par la route Vakpossito Totsi de 28m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des parcelles non identifiées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27567, déposée le 19-06-07, M. FIOKLOU-TOULAN Ekoué Erick, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Aéroport ; Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 18ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de AGBATA et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est par la propriété FORTUNAT Koffi Séna et à l'Ouest par la propriété AKPAKI Véronique et la propriété Akoé GNAMATA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27572, déposée le 25-06-07, M. AHIAPOKPO Kwami mawulawoè, profession d'Agent Frêt Air Afrique à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26a 61ca, situé à Lomé Aflao Gblenkomégan (Sagbado), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par une rue de 24m et 16m, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ZOGLIE Kossi Avutsu et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27581 déposée le 27-06-07, M. MASSEGBE Houessou Koffi Adodo profession de Déclarant en Douanes demeurant et domicilié à Lomé Agbata. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 83ca, situé à Dagué, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété Ségo et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27593, déposée le 03-07-07, Mme N'GBALA Assima, profession de Secrétaire de Direction, demeurant et domiciliée à Lomé ; Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud et à l'Est par la collectivité MIHESSO et à l'Ouest par les collectivités MIHESSO et AHOMBO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27604, déposée le 06-07-07, Mme. EKOUE Dédé Ahoéfa, profession de Chef Division relations Bancaires, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 28a, situé à Lomé Agoényivé Kové, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord, et à l'Ouest par la collectivité AKOLIPO, au Sud par la collectivité Zodopé et à l'Est par la propriété KOUMESSI Koffi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27630, déposée le 11-07-07, M. ADANTO Kossi Aményona profession d'Inspecteur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 77ca, situé à Lomé Agoényivé Cacavéli, préfecture du Golfe connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par les lots 541 et 545 et à l'Ouest par le lot 539.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ZIGUI Anani Ayawo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27636, déposée le 12-07-07, M. AYIVI Ayité Alexis, profession d'Ingénieur Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Aného Kpoğan-Agbélíko, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'AMETONOU-Kopé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Alipui.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27641, déposée le 16-07-07, Me GNAZO Memessilé, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 97ca, situé à Lomé cité OUA 2000 Lomé Atchanté, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lomé Atchanté et borné au Nord par le lot n° 137, au Sud par le lot 141, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 138.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société FIITEC-INTIL Sarl et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27643, déposée le 16-07-07, Me GNAZO Memessilé profession de Notaire demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca, situé à Lomé Cité OUA 2000 Lomé, Atchanté, préfecture du Golfe connu sous le nom de Lomé, Atchanté et borné au Nord par le lot 138, au sud par un passage de 6m, à l'Est par le lot 141 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société EIITEC INTIL Sarl et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27653, déposée le 18-07-07, M. AKOUVI Ekpé Kwami Guy, profession d'Analyste Financier, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Séminaire. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30a 78ca, situé à Aného Kpessi, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kpessi et borné au Nord par le Lac Togo, au Sud par la collectivité Drafoé, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27660, déposée le 19-07-07, Me Georges Komlanvi AMEGANDJIE profession d'Avocat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 80ca, situé à Sokodé Pangalam, préfecture de Tchaoúdjó, connu sous le nom de Pangalam et borné au Nord par la propriété Badarou Kodjo, au Sud, à l'Ouest et à l'Est par des rues non dénommées de 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M DAGBOVIE Yawo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27666, déposée le 20-07-07, Me ADJA Morou, profession de Notaire demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9a 03ca, situé à Kara canton de Lama ; préfecture de la Kozah connu sous le nom de Lama et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AWIZOBA et à l'Ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ADINDA Abi Ounatadja et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27679, déposée le 25-07-07, M. de SOUZA Koffi Nati Pancraccio Léonard, profession de Gérant de Société à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Bê 50, avenue Augustino de SOUZA. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60a- 32ca, situé à Tsévié Kpomé (lieu dit Zogbégan), préfecture du Zio, connu sous le nom de Zogbégan et borné au Nord par la propriété Patassido, au Sud par la collectivité AVOUYI AGBLO et la route nationale n° 4 Lomé-Vogan, à l'Est par la route nationale n° 4 Lomé-Vogan et à l'Ouest par la collectivité AVOUYI AGBLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27681, déposée le 26-07-07, M. TOMETY Ecoué Sitou, profession d'Attaché d'Administration, demeurant et domicilié à 139, Rue Sansané Mango. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Aného Kossi Agbavi, préfecture des Lacs, et borné au Nord et à l'Est par la propriété ATTIVON, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme TOMETY Adakou Aphédjé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27692 déposée le 30-07-07, Mme LAWSON Adjoa Marguerite née SEWOA profession de Commerçante demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31a 46ca, situé à Lomé Afiao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 30m, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Ouest par les lots n° 32 et 38 et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27693, déposée le 31-07-07, M. AHADJI Fiadjisso, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 28ca, situé à Lomé Assivito, commune de Lomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par un passage de 8m, au Sud par la rue du chemin de fer, à l'Est par la propriété Abibu et la Direction Générale de la Régie des Eaux du Togo et à l'Ouest par la propriété Olympio.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27696, déposée le 31-07-07 M. Cyr M'PO KOUAGOU, profession de Directeur Général de la CEB, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité béninoise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 31a 99ca, situé à Lomé Cité OUA 2000, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 6, au Sud par le lot 4, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Communauté Electrique du Bénin (CEB) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27697, déposée le 31-07-07, M. Cyr M'PO KOUAGOU profession de Directeur Général de la CEB demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité béninoise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2ha 26a 64ca, situé à Kara Abouda ; préfecture de la Kozah et borné au Nord par la route Kara Kpézindé, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Boutouli et à l'Est par la collectivité Batchassi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Communauté Electrique du Bénin (CEB) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27698, déposée le 31-07-07, M. Cyr M'PO KOUAGOU, profession de Directeur Général de CEB, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité béninoise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 32a 01ca, situé à Lomé Cité OUA 2000, préfecture du Golfe, et borné au nord par le lot n° 14, au Sud par le lot

n° 12, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Communauté Electrique du Bénin et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27699, déposée le 31-07-07 M. Cyr M'PO KOUAGOU, profession de Directeur Général de la CEB, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité béninoise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca, situé à Lomé Cité OUA2000, préfecture de Golfe, et borné au Nord par le lot 32, au Sud par le lot 30, à l'Est par le lot 53 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Communauté Electrique du Bénin (CEB) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27710, déposée le 08-08-07, M. BARNABO Nampoukime profession d'Officier des FAT demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 48ca, situé à Lomé Aflao Batomé Totsivi ; préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m au Sud par le lot 1189, à l'Est par le lot 1196 et à l'Ouest par le lot 1194.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27711 déposée le 09-08-07, M. AMEWOUNOU Ekoué Amétowoyona, profession de Réviseur Comptable, demeurant et domicilié à Lomé la Pampa. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 60ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté, et borné au Nord par le lot 80, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le Lot 82 et à l'Ouest par le lot 81A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27716, déposée le 13-08-07, M. NIMON Edjam Innocent, profession de Docteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance

totale de 12a 41ca, situé à Yadé Fénouda, préfecture de la Kozah, et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Kadiwana et à l'Est par une rue existante de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27717, déposée le 13-08-07, M. NIMON Edjam Innocent profession de Docteur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 39a 51ca, situé à Yadé Kpèdeiyo ; préfecture de la Kozah et borné au Nord et au Sud par la collectivité Passili, à l'Est par la rivière Atamou et à l'Ouest par une route existante de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27719, déposée le 13-08-07, M. IBRAHIM N.A. Kerim, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé ; Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au Nord par le lot n° 765, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot 767 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27720, déposée le 13-08-07, M. IBRAHIM N.A. Kerim, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 75ca, situé à Lomé Tokoin Forerver, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par une école, à l'Est par un passage de 8m et à l'Ouest par un lot sans numéro.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27721, déposée le 13-08-07, Mme IBRAHIM Ossénatou née TOUME profession de Ménagère demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier d'une contenance totale de 15a 93ca, situé à Lomé Agoènyivé ; préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsi nyivémé et borné au Nord par le lot 489, au Sud par les lots 494 et 495, à l'Est par les lots 491 et 492 et à l'Ouest par une route de 50m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27725, déposée le 14-08-07, M. ABDOULAYE Fousséni, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Sokodé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 17ca, situé à Sokodé Pangalam, préfecture de Tchoudjo, et borné au Nord par la propriété TEBOU, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par la collectivité Pangalam et à l'Ouest par la propriété DAOUDA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27730, déposée le 17-08-07, M. SAMEY Yessou Comlan, profession de Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Adidogomé Apédokoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Agbogon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27733, déposée le 17-08-07, M. KINDE André Messan Alihoé profession d'Ingénieur Industriel demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 02ca, situé à Aného Animanya ; préfecture des Lacs connu sous le nom de Animanya et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14m, à l'Est par la collectivité AVOGNON et à l'Ouest par la collectivité MENSAH Assiakoley.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KINDE Samuel Mawussi Kpalété et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27734, déposée le 17-08-07, M. APEDO Yao Anani, profession de Technicien en Informatique, demeurant et domicilié à Lomé Avenou. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité

togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 62ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par les lots n° 460 et 474, au Sud par une rue de 10m, à l'Est par le lot 476 et à l'Ouest par le lot n° 463.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27735, déposée le 21-08-07, M. KOKOU Mawuko Essien, profession de Peintre auto, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20a 60ca, situé à Lomé Amoutivé, commune de Lomé, connu sous le nom de Amoutivé et borné au Nord par Hotel Modesti, au Sud par la mission Catholique St Augustin d'Amoutivé, à l'Est par la rue Stanley et à l'Ouest par la rue d'Amoutivé.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux Héritiers de feu Edward Swanzy Freemantle ESSIEN et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27736, déposée le 21-08-07, M. Kokou Matem AITHNARD profession de Docteur en Psychologie Sociale demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19a 26ca, situé à Baguida zone d'extension n° 1, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue en projet de 16m, au sud par les lots n° 51 et 54, à l'Est par une rue en projet de 20m et à l'Ouest par les lots n° 48 et 51.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27739, déposée le 21-08-07, M. CLUMSON-EKLU Hihédéva Etsri Vivoin, profession de Comptable juriste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 50ca, situé à Lomé Baguida Adamavo Kagomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kagomé et borné au Nord par le lot N° 643, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot 649 et à l'Ouest par le lot n° 648A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27740, déposée le 21-08-07, M. ADOYI Aboudou-Wassiou, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Doumassessé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 97ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot 2283, à l'Est par le lot 2286 et à l'Ouest par le lot 2284.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27741, déposée le 21-08-07, M. BANKA Tchokponhoé Agossou profession de Technicien bureautique demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 95ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio connu sous le nom de Adétikopé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité GBOGAN, au Sud par une rue existante de 16m et à l'Est par une rue existante de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27742, déposée le 22-08-07, Me PIYAKI Assoumanou profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé ; Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 74ca, situé à Lomé Aflao sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord et au Sud par la propriété Sakpo D. ANYAH, à l'Est par une rue existante de 16m et à l'Ouest par la collectivité SEMEKONAWO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DOAMEKPOR Koami Gaméli et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27743, déposée le 22-08-07, Me PIYAKI Assoumanou, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 80ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Demakpoé et borné au Nord par les lots n° 76 et 75A, au Sud par le lot 74, à l'Est par le lot 67 et à l'Ouest par une rue de 24m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KATAKITI Afoh Gado et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27746, déposée le 22-08-07, M. AGBOTON Guy Maurille Firmin profession de Gérant d'établissement demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 98ca, situé à Lomé Agoènyivé (Nord-Est de l'Etat Major), préfecture du Golfe (Nord-Est de l'Etat Major) et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lot 308, à l'Est par le lot 309 et à l'Ouest par le lot n° 305.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27747, déposée le 22 - 08 - 07, M. AGBOTON Guy Maurille Firmin, profession de Gérant d'établissement, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 02ca, situé à Lomé Agoènyivé (Nord-Est de l'Etat Major), préfecture du Golfe, connu sous le nom de (Nord-Est de l'Etat Major) et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par les lots n° 302 et 304, à l'Est par le lot 303B et à l'Ouest par le lot 301A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27748, déposée le 22-08-07, M. AGBOTON Guy Maurille Firmin, profession de Gérant d'établissement, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 99ca, situé à Lomé-Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nord-est de l'Etat Major et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lot 306, à l'Est par le lot 307 et à l'Ouest par le lot 303.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. LIMOAN Pierre Eric et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27750, déposée le 23-08-07, M. EDOH Kossi profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Baguida. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 65ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route Lomé-Aného de 50m, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par Dabla Kwami et à l'Ouest par Mme DOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27754, déposée le 23-08-07, Mlle Georgina Novimonu SENAH, profession de Propriétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 06ca, situé à Togokomé, préfecture des Lacs, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par EKLOU AMAGLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27753, déposée le 23-08-07, M ASSALIH Kossi. Profession d'Inspecteur du Trésor demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Lomé Sanguéra-Zoupoumaxé ; préfecture du Golfe connu sous le nom de Zoupoumaxé et borné au Nord et à l'Est par la propriété Douvon Kossi, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Ouest par une rue existante de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27754, déposée le 24-08-07, Me TSOLENYANU Koffi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Bè Kpota, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidomé et borné au Nord à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ABOTSI ZIDOL et au Sud par une rue de 16m.

Il déclarent que ledit immeuble appartient à Mme AHIALEGBEDZI Amavi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27755, déposée le 24-08-07, Me TSOLENYANU Koffi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Agoényivé Lotissement Gendarmerie, préfecture du Golfe, connu sous le nom de lotissement Gendarmerie et borné au Nord par les lots n° 191 et 193, au Sud par la route Agoényivé Adidogomé, à l'Est par le lot n° 194 bis et à l'Ouest par le lot n° 192 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme SENYO Abia Albertine épouse NOUKAFO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27756 déposée le 24-08-07, M. DJAKOUTI Mitré profession de Pasteur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 96ca, situé à Tsévié Adétikopé ; préfecture du Zio connu sous le nom de Blamé et borné au Nord par une rue non dénommée 12m, au Sud et à l'Est par la propriété AKPABLA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27757, déposée le 24-08-07, M. ABLY-BIDAMON Dédériwé, profession d'Ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 45ca, situé à Kara Tomdè Sito, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Sito 1 et borné au nord par le lot n° 311, au Sud par le lot n° 315, à l'Est par le lot 314 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27765, déposée le 24-08-07, Me Béatrice AMENYAH profession de Notaire demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2ha 00a 39ca, situé à Kévé préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Badja et borné au Nord par la propriété MAWOULI Attati, au Sud par la collectivité Komi Gafan, à l'Est par la collectivité MOTI Yao et à l'Ouest par la collectivité Wuassi.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. Ahissou PADONOU et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27766, déposée le 24-08-07, Me Béatrice AMENYAH, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 65ca, situé à Aného Gbodjomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AKPAGLI Afatchao, au Sud par

une rue non dénommée et à l'Ouest par la route Dagbé Gbodjomé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Adakou Aïssattou DOE-BRUCE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27767, déposée le 24-08-07, Mme. Béatrice AMENYAH, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 66ca, situé à Aného Gbodjomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au Nord par les collectivités ADANHODOU et SEDALO, au Sud et à l'Est par la propriété HONKOU Amégnipé et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Adakou Aïssata DOE-BRUCE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27769, déposée le 29-08-07, Mme Yawa Massa SEMEDO, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 18ca, situé à Lomé Agoényivé Zone de Reinstallation des expropriés de la FIR, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot 715, au Sud par une rue non dénommée de 50m, à l'Est par le lot 714 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27774, déposée le 30-08-07, Mme. AHANOGBE Afiwa, profession d'Enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9a 26ca, situé à Lomé Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 18m, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par les lots n° 267 et 268.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27777, déposée le 28-08-07, M. KOUGBLENOU Anani Yawo Wobubé, profession de Médecin, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 90ca, situé à Tsévié Davié-Modzi, préfecture du Zio, connu sous le nom de Davié Modzi et borné au Nord le lot n° 4, au Sud par le lot n° 8, à l'Est par le lot n° 7 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27778, déposée le 28-08-07, M. AGBODOH Kossi, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 03ca, situé à Lomé Agbalépédogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par le lot n° 2029, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 2023 et à l'Ouest par le lot n° 2020.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AGBODOH Kokou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27779, déposée le 28-08-07, M. KOMBATE PAKENDAME, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé Agoényivé Téléssou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBODEKA, et à l'Ouest par une rue de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27780, déposée le 28-08-07, M. DOSSOU-GAVON Yawovi Théophile, profession d'Electricien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 15a 70ca, situé à Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképédo et borné au Nord par sans limite, au Sud par NEKPE Kokou et la propriété AKPABLI, à l'Est par AKPABLI et à l'Ouest par AVOUGLA Kangni.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27781, déposée le 28-08-07, M. DOSSOU-GAVON Yawovi Théophile, profession d'Electricien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non

interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 44a 72ca, situé à Aképé-Aképédo, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképédo et borné au Nord la propriété Amouzou Adanhoé, au Sud par la collectivité Alonyo, à l'Est par la collectivité Fétor et à l'Ouest par la collectivité KOBLO.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux MM DOSSOU Gavon Jean Philippe et DOSSOU-GAVON Adjovi et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27783, déposée le 04-09-07, M. LAWSON Latevi Kokou, profession de Menuisier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 30a 00ca, situé à Kévé-Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképé et borné au Nord par une rue existante de 20m, au Sud par une rue existante de 16m, à l'Est par une rue existante de 14m et à l'Ouest par la collectivité ADEWU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27786, déposée le 04-09-07, Mlle ADJETEY-BAHUN Youyou Akoley, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 43ca, situé à Lomé Bè Afangnakomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Afangnakomé et borné au Nord par la rue Pagala, au Sud et à l'Est par ABOFLAN et à l'Ouest par une parcelle non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27787, déposée le 04-09-07, Mme. KOUSSAWO Ayokovi, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4ha 04a 44ca, situé à Noépé lieu dit, Manyawoé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Manyawoé et borné au Nord par la collectivité ADJIKPADA et collectivité Alossesse, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AHOLOU et à l'Est par la collectivité Amavi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27788, déposée le 04-09-07, Mlle KENOU BAYI N'vodé profession de Retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 2a 63ca, situé à Lomé Agoényivé Secteur E3² (Cacavéli), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Secteur E3² cacavéli et borné au Nord le lot n° 343, au Sud et à l'Est par la route Adidogomé Agoényivé et à l'Ouest par le lot n° 351.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27790, déposée le 04-09-07, Mme APEDJINO Améyo Kafui épouse LEBEAULT, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée en France. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 97ca, situé à Lomé-Aflao Watakllassou Kopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Watakllassou Kopé et borné au Nord par le lot 80B, au Sud par le lot 80A, à l'Est par le lot n° 81-82B et à l'Ouest par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27791, déposée le 04-09-07, M. KONDO Yao, profession d'Ingénieur en Télécommunication, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé Agoényivé-Atsanvé-Adidomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atsanvé Adidomé et borné au Nord par le lot n° 518, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 521 et à l'Ouest par le lot 517.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27793, déposée le 05-09-07, M. KPADITE Yao, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 64ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 28m, au Sud par le lot 1577, à l'Est par la route d'Agbalépédogan de 28m et à l'Ouest par le lot n° 1570.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27794, déposée le 06-09-07, M. TOSSAH Anani koffi, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Dogbéavou. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 11ca, situé à Lomé Agoènyivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot 706, à l'Est par les lots 698 et 707 et à l'Ouest par le lot n° 696.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. MORGAN Tété et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27795, déposée le 06-09-07, M. AYEDJI Kossi, profession de Fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 62ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par les lots n° 1487 et 1488, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une RAS et le lot n° 1495 et à l'Ouest par les lots n° 1493B, 1491 et 1492.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27796, déposée le 06-09-07, M. AHLOU Comlan, profession d'Homme d'Affaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 96ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 2295, au Sud par le lot n° 2293, à l'Est par le lot n° 2306 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27799, déposée le 07-09-07, M. BATANDEO M'ba, profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Sokodé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2ha 00a 06ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchadjo, connu sous le nom de Tchalo et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud et à l'Est par la collectivité Tchalo et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27800, déposée le 07-09-07, Mme DOGBEVI Pédomé Dovi Aku, profession de Revendeuse au grand marché de Lomé, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 89ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue en projet de 16m, au Sud par le boulevard de 30 août de 40m, à l'Est par le lot n° 27 et à l'Ouest par le lot n° 25.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27801, déposée le 07-09-07, Mme. AWESSO Afoua, profession d'Ingénieur Adjoint d'Agriculture, demeurant et domiciliée à Sokodé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 11ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchadjo, connu sous le nom de Tchalo et borné au Nord par la collectivité Tchalo, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 12m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27802, déposée le 10-09-07, M. KOUDAKPO Agbéko Messan, profession de Menuisier, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 05ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kopé-Avékponou et borné au Nord par la collectivité DETOH et la collectivité AMENYRANYRAN, au Sud et à l'Est par la collectivité AMENYRANYRAN et à l'Ouest par la collectivité AGBAM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27803, déposée le 10-09-07, M. LAWANI Adékounlé Ayndé, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Totsi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 59ca, situé à Lomé Aflao Totsi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi et borné au Nord par le lot n° 654A, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par la route de Totsi-Agoènyivé et à l'Ouest par le lot n° 655.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27807, déposée le 11-09-07, M. AGBELEKPO Tabénou, profession d'Assistant Météorologue en retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 23ca, situé à Lomé Bè Hédzé-Kpota, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bè Hédzé-Kpota et borné au Nord par la voie ferrée Lomé-Aného, au Sud par la propriété WOLO, à l'Est par Christine Dédévi Tossavi et à l'Ouest par Akué Blivi Adoté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27808, déposée le 11-09-07, M. AGBELEKPO Tabénou, profession de Assistant Météo en retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 45ca, situé à Lomé Bè Kpota-Hédzé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bè Kpota-Hédzé et borné au Nord par la voie ferrée Lomé-aného, au Sud par M. WOLO, à l'Est par une rue en projet de 12m et à l'Ouest par Lydia Tèko Agbélékpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27814, déposée le 17-09-07, M. CAPO-CHICHI Kossi Ahocheha Tony, profession de Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Aného-Gbodjomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par le feu NOAMESHIE Nutekpo et au Sud par une rue non dénommée de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27816, déposée le 18-09-07, Mme DJOKOTO-Séssou Adjoa Dansi, épouse AKA UKO Joseph profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Avépozo. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 93ca, situé à Lomé Baguida Avépozo, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 8, au Sud par une RAS, à l'Est par le lot n° 11, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27818, déposée le 13-09-07, M. SODAGNI Yawo, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 84ca, situé à Badou, préfecture de Wawa, connu sous le nom de Evetokou et borné au Nord par EGBLOMASSE Hermann, au Sud et à l'Ouest par KATAPU Victor et à l'Est par DAKLENU Hubert.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27819, déposée le 13-09-07, Mlle AGBETONOU Afi Christine, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Lomé Afiao Sagbado, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Atsrom.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27826, déposée le 18-09-07, M. AGBOGNI Kodjovi Senam Gabriel, profession de Responsable logistique, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Gbadago. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 71ca, situé à Lomé Agoényivé Zone nord de la Gendarmerie, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone nord de la gendarmerie et borné au Nord par le lot n°180, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n°183 et à l'Ouest par le lot n°179.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27827, déposée le 18-09-07, M. AVEGNON Kossi, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin séminaire. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 22ca, situé à Sanguéra, Nanégbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord et à l'Ouest par AZIATROGA Komlan, au Sud par un lot non identifié et à l'Est par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27828, déposée le 18-09-07, M. AVEGNON Kossi, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Séminaire. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 66ca, situé à Sanguéra Nanégbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord par AGBOBA Adon, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par AGBOBA Adon et à l'Ouest par AZIATROGA Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27829, déposée le 18-09-07, M. DOSSOU-GAVON Komi Patrice, profession d'Electrotechnicien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26a 86ca 58, situé à Aképé Gokakopé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Gokakopé et borné au Nord par la route Goka-Djikoussadékopé, au Sud par Togbé Adjessi et Kossi Adjessi, à l'Est par Koffi Foudéglo et à l'Ouest par Goka Missidan Tengue et Akoèda GOKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27830, déposée le 19-09-07, M. DOLA Kodjo, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 05ca, situé à Dapaong (Worgou), préfecture de Tône, connu sous le nom de Worgou et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud et à l'Ouest par la propriété KAMBOTI et à l'Est par la route DAPAONG BADORE de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27832, déposée le 20-09-07, Me. POUWI Léoudé-Eglou kossi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 87ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gendarmerie et borné au Nord par le lot n° 7A, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 8 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. POTCHO Nonyou-Ehong et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27833, déposée le 20-09-07, Me POUWI Léoudé-Eglou kossi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 20ca, situé à Lomé Agoényivé Démakpoé Apényigbui, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoé Apényigbui et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot 825, à l'Est par le lot 820B et à l'Ouest par le lot 819.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme TCHOUGOUROU Berthe et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27835, déposée le 20-09-07, M. ADJIMON Djagou Igugu-oju, profession d'Agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14a 40ca, situé à Lomé Afiao Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 24m, au Sud par les lots n° 241 et 242, à l'Est par le lot n° 249 et à l'Ouest par les lots n° 252 et 253.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27836, déposée le 24-09-07, M. TCHEKPI Tchaou. Profession de Juriste domicilié et demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 03ca, situé à Lomé Agoényivé Sogbossito, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AGBO Djakpa, au sud par une rue existante de 20m et à l'Est par la propriété Bignang Kiziouwé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27844, déposée le 26-09-07, Mme. DEGUE Ablavi, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Bè cocoteraie Pa de Souza. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28a 03ca, situé à

Lomé Adakpamé (Rives du Zio), préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DAGBAN, au Sud par les propriétés DAGBAN et SROUKPO Yao Ahoéfa.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27845, déposée le 26-09-07, Mme DEGUE Ablavi, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Bè cocotoraie Pa de Souza. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 76ca, situé à Lomé Adakpamé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue en projet, au Sud par le lot n° 340, à l'Est par le lot 341B et à l'Ouest par une rue en projet de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27847, déposée le 26-09-07, Me Bébi Lucien OLYMPIO, profession d'Avocat à la cour, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 19a 07ca, situé à Lomé Agoényivé - Houmbi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi, et borné au Nord par le lot n° 1409, au Sud par le lot n° 1415, à l'Est par les lots n° 1410 et 1412 et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27857, déposée le 28-09-07, Mme TOGBEDJE Enyonam, profession de Directrice d'établissement, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle irrégulier d'une contenance totale de 3a 08ca, situé à Lomé Agoényivé Gbonvé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ALOMADIKPEDE et au Sud par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27858, déposée le 28-09-07, M. ASSOGBAVI Amouzou, profession d'Agent Technique de Santé à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier d'une contenance totale de 5a 83ca, situé à Lomé Apédokoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par KETIAHADJISSE Kossivi et Sud par une rue de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27867, déposée le 03-10-07, Mme DZAGO Ama Venunyé épouse NUNYABU profession de Responsable Commercial, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao wonyomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 01ca, situé à Lomé Aflao Totsi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi et borné au Nord par le lot n° 431A, au Sud par le lot 429, à l'Est par une rue non dénommée de 28m et à l'Ouest par le lot 430.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27883, déposée le 09-10-07, M. CHAGBO-GNINOU Siméon, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 05ca, situé à Anfoin Koutigbé, préfecture des Lacs, et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité Messan AGOKOU, au Sud par une rue de 12m, et à l'Est par la collectivité Messan AGBOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27884, déposée le 09-10-07, M. MEHOUNOU Bernard Job, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Anfoin. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Koutigbé, préfecture des Lacs, et borné au Nord et au Sud par la collectivité Hounsi Tété, à l'Est par la route Tabligbo Anfoin de 30m et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27885, déposée le 09-10-07, M. ADJALLAH Kondo Messiba, profession de Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une

contenance totale de 12a 17ca, situé à Aneho Agbata Alaglo Zogbé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Zogbé et borné au Nord et au Sud par la propriété ABBEY, à l'Est par la propriété Togbidji Sédoufio et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27886, déposée le 09-10-07, M. MEHOUNOU Bernard Job, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Anfoin. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 22ca, situé à Anfoin Agblégan Soko, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agblégan Soko et borné au Nord par la propriété APETOVI Ekoué, au Sud par une rue de 10m, à l'Est par la collectivité AMAVI AFO Ayayi et à l'Ouest par la route Tabligbo Anfoin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27887, déposée le 09-10-07, M. MEHOUNOU Bernard Job profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Anfoin. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Anfoin lieu dit Agblégan SOKO, préfecture des Lacs, connu sous le nom de AGBLEGAN SOKO et borné au Nord par AMAVI-AFO Messan Assevitto, au Sud par Koffi-Zotrokpé Klakévi, à l'Est par la route Tabligbo Anfoin et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27892, déposée le 10-10-07, M. BATALI Toyi profession d'Employé de société demeurant et domicilié en Suisse. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 32ca, situé à Kara Teloudé, préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par la propriété Kola et à l'Ouest par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27896, déposée le 10-10-07, Mlle SENU Ablavi Enyonam, profession d'Infirmière d'Etat, demeurant et domiciliée à Paris. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Avépozo, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 8, au Sud par une rue non dénommée de 28m, à l'Est par le lot n° 11 et à l'Ouest par le lot n° 7.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27899, déposée le 11-10-07, Me AQUAREBURU Alexis John Coffi D. profession d'Avocat à la cour demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un trapèze irrégulier d'une contenance totale de 30a 05ca, situé à Tsévié Mission Tové Houndiké, préfecture du Zio connu sous le nom de Houndiké et borné au Nord par la propriété WOEGA Kossi Zodanou, au Sud par la propriété AHIAFO Kossi Komlan, l'Est par la propriété ASSOUMA et à l'Ouest par AGBEBADA A. Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27901, déposée le 11-10-07, Mme TCHALLA Akuavi, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9a 25ca, situé à Lomé Aflao Avatamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avatamé et borné au Nord, et à l'Ouest par la propriété AMENYEDOR, au Sud par une rue de 16m et à l'Est par la propriété HOTOR.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27904, déposée le 11-10-07, M. DUSSEY Komlanvi Dovi, profession d'Employé de bureau à la retraite demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 27ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par les lots n° 6 et 7 à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 1bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27905, déposée le 11-10-07, M. ALOGNON Adohouzo, profession d'Employé de l'OTP à la retraite, demeurant et domicilié à Hahotoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca, situé à Aného Gbodjomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au Nord par la propriété SADIKOU Abdoul Aziz et la propriété ATTISSOU Guillaume, au Sud par une rue existante de 14m, à l'Est par la propriété TOGBE ATTI et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ALOGNON Ayité ouvrier demeurant en Allemagne et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27906, déposée le 11-10-07 Me AQUEREBURU Alexis John Coffi D. profession d'Avocat à la cour, demeurant et domicilié à Lomé Baguida. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7ha 92a 52ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Houndiké et borné au Nord par la propriété ADJODI ADJAHOU Kossi, au Sud par la propriété ASSOUMA et la propriété SAKLO AGBOTROU, à l'Est par la propriété SAKLO AGBOTROU et à l'Ouest par la propriété AGBEBADA Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27908, déposée le 15-10-07, Me DJELOU A. Kodjovi profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 12a 71ca, situé à Lomé Aflao Klémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé Agokpanou et borné au Nord par la collectivité AGBONAGBLE, au Sud et à l'Ouest par la collectivité TOSSA et à l'Est par la collectivité TOSSA AZANLEKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27909, déposée le 10-10-07, M. YAOVI Toudéka, profession de Greffier, demeurant et domicilié à Lomé Kégué. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 26ca, situé à Lomé Attiégo, préfecture du Golfe, et

borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBOGAN, au sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27916, déposée le 17-10-07, Mme. AMEKOU DJI Bayi, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Gblinkomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 37a 84ca, situé à Lomé Sanguera Sanyrako, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanyrako et borné au Nord par la propriété SOWADAN Noumany, au Sud et à l'Est par des rues de 16m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 28m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27917, déposée le 17-10-07, Mme DEGUE Ablavi, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Pa de Souza. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 93ca, situé à Lomé Adakpamé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par AGBOKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27927, déposée le 19-10-07, Mme. ATTIOGBE Adakou épouse GBKPO, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Toulouse. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 94ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot 599, au Sud par le lot 601, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par les lots n° 603 et 602.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27929, déposée le 22-10-07, M. BAMAZI Wara, profession de Technicien Frigoriste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une

contenance totale de 103ha 08a 28ca, situé à Blitta Kpawa, préfecture de Blitta, connu sous le nom de Kpawa et borné au Nord par les collectivités EDOUVOR et AGAI, au Sud par les collectivités EDOUVOR et ODIATO, à l'Est par les collectivités DJIDA et ODIATO et à l'Ouest par les collectivités DJIDA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27933, déposée le 23-10-07, M. NOUBODE Kokou, profession de Dessinateur Topographe, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Vakpossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord par le lot n° 78, au Sud par le lot n° 79bis, à l'Est par le lot n° 80 et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m et 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle GNANI Ayindoh Brigitte et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27936, déposée le 24-10-07, M. LIMAZIE Pôyôdjèba Téi, profession d'Adjoint à la CNSS en retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23a 99ca, situé à Tsévié Adétikopé Doglové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Doglové et borné au Nord, au Sud, et à l'Ouest par la collectivité AVLIFON et à l'Est par la route nationale n° 1 de 40m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27937, déposée le 24-10-07, M. LIMAZIE Pôyôdjèba Téi, profession d'Adjoint à la CNSS en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Caisse. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6ha 45a 83ca, situé à Tsévié-Kouni, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kouni et borné au Nord par la collectivité Etsè, au Sud par la propriété TOGOH Koffi, à l'Est par la collectivité KONDO et à l'Ouest par la propriété KABISSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27938, déposée le 24-10-07, M. LIMAZIE Pôyôdjèba Téi profession d'Adjoint à la CNSS à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 30a 02ca, situé à Tsévié Adétikopé Doglové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Doglové et borné au Nord par la collectivité AVLIFON, au Sud par une rue de 20m, à l'Est par la route Nationale n° 1 Lomé-Atakpamé de 40m et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27942, déposée le 24-10-07, M. KOMOSSI Kossi Awesso, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Kara Tomdè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 68ca, situé à Kara Tomdè Atchi-Féou, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de ATCHI-FÉOU et borné au Nord par la propriété KAMASSAN, au Sud par la collectivité ABI, à l'Est par la collectivité NABEDE et à l'Ouest par la route BORNE FONDEN de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27943, déposée le 24-10-07, M. KOMOSSI Kossi Awesso, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Kara Tomdè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9a 90ca, situé à Kara Tomdè Nord, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Nord et borné au Nord par les collectivités Boyodi et Tchangani, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par la collectivité TIKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27944, déposée le 24-10-07, M. KOMOSSI Kossi Awesso, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Kara Tomdè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 91ca, situé à Kara Tomdè Nord, préfecture de la Kozah, connu sous le nom Tomdè-Nord et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par la collectivité TOI et collectivité PAKAI, à l'Est par une rue de 24m et à l'Ouest par la collectivité TOI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27945, déposée le 25-10-07, Mme TSETSE Yawa Dzifa, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 35ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé lieu dit GBOMAME, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomame et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud, à l'Est par la propriété ATANDJI Ajiaté, et à l'Ouest par la propriété ATANDJI Ajiaté et une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27952, déposée le 26-10-07, M. KEBALU-MIZU Banou Yasindé, profession de Contrôleur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 38a 10ca, situé à Mission Tové Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Avenyaké et borné au Nord par la collectivité AHATO, au Sud par la collectivité AGBOTROU, à l'Est par la propriété LABAH KLUDZE et la collectivité AGBOTROU et à l'Ouest par la ferme AHIAFOR et la collectivité ASSINYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27955, déposée le 26-10-07, Me. POUWI Lioudé-Eglou Kossi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Dzilan, au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme TCHALIM Tédou née ADAKE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27960, déposée le 30-10-07, M. TANAN Amana profession de Topographe Dessinateur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une

contenance totale de 2ha 08a 45ca, situé à Aképé ; préfecture de l'Avé connu sous le nom de Adidokpui Gbléta et borné au Nord par la propriété Sowolo Laba, au Sud par les propriétés Ténouvi Komlavi et Sowolo Laba, à l'Est par Egbé Dandji et à l'Ouest par John Djéglé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à NOUTOHO Kossi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27961, déposée le 30-10-07, M. DOSSOU-GAVON Yawovi Théophile. Profession d'Electricien demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 80a 06ca, situé à Kévé-Aképe Awa Defe, préfecture de l'Avé, et borné au Nord par la propriété Sogbossi Mawussi, au Sud par la collectivité Nouwotor, à l'Est par la collectivité Awanyo et à l'Ouest par la propriété Avogan Sofanhun.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27979, déposée le 31-10-07, Mme KLOUSSE Akouvi, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé Gbomamé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Pékpé Akpo et à l'Est par une rue de 24m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27981, déposée le 02-11-07, Me HEGBOR Kouassi Gahoun, profession d'Avocat à la cour de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5ha 00a 45ca, situé à Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Atsanvé et borné au Nord par Kossi Logó, au Sud par Kondo Dotsa, à l'Est par Kossi Efo et Kossi Avowoto, et à l'Ouest par Dotsa Nyanvi, Gbévon Yawovi, Agbomalé et Attitso Madi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27986, déposée le 06-11-07, Me POUWI Léoudé-Eglou Kossi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Adidogomé. Majeur non interdit

jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 45a 78ca, situé à Adetikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Yotikpo et borné au Nord, au Sud à l'Est par trois rues existantes et à l'Ouest par la propriété Serekem.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27991, déposée le 07-11-07, M. AHO Kokou Agbényégan Pierre, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 38ca, situé à Lomé Nukafu commune de Lomé, et borné au Nord par le lot 16, au Sud par une rue non dénommée de 10m, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot 15B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27996, déposée le 07-11-07, M. AMOUZOU-FAMBO Kouassi, profession de Technicien-Audio-visuel, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Aflao Akoko Avoémé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Avoussou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28003, déposée le 07-11-07, M. SAGBO Gninaze, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 69a 64ca, situé à Lomé Agoényivé zone de Réinstallation des exp. Du F.I.R., préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par quatre rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28009, déposée le 08-11-07, M. BOULOUEFI Aasem, profession d'Agent de Banque, demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit

jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé - Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Ahonkpoé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété Adégnon Hodjékou et à l'Est par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28010, déposée le 09-11-07, M. NYONATO Kodjovi, profession de Cultivateur, demeurant et domiciliée à Mission - Tové. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 8ha 93a 48ca, situé à Mission - Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kéyémé et borné au Nord par Gabo Afantchao et Logbo Aké, au Sud par Lota Saka, Kpetsu Agbélessessi, à l'Est par Woegan Mignanou et Nougalo Godigbé et à l'Ouest par Logbo Aké et Afantchao Azianyo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AZIAGOME Logbo Kokou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28011, déposée le 09-11-07, M. KADANGA Yao Basi Essolé Wiyaou, profession de Journaliste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 67ca, situé à Lomé Rives du Zio, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kégué et borné au Nord par le lot 479, au Sud par le lot 485 à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par les lots 480 et 482.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AGBOSSOU Kodjo Dalbert et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28013, déposée le 09-11-07, Me POUWI Léoudé-Eglou Kossi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 59a 20ca, situé à Sotouboua, préfecture de Sotouboua, connu sous le nom de Adjolokou et borné au Nord par la propriété Attongoh, au Sud par une rue en projet de 20m, à l'Est par la propriété BINI et à l'Ouest par la propriété SEGMENT.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. BINI Atnaedi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28014, déposée le 09-11-07, M. N'TARE Kodjo, profession de Contrôleur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 49ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud et à l'Ouest par la propriété Anthony Koffi et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28015, déposée le 12-11-07, M. AMETSIAGBE Adzèwoda, profession d'Urbaniste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca, situé à Lomé Aflao Ségbe, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zanvi et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Konou et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Suivant réquisition n° 28031, déposée le 15-11-07, M. SEDEDJI Koffivi, profession d'Employé à l'UAT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 00a 32ca, situé à Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Agomédjogbé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété MAGNO Efi John et à l'Ouest par la propriété MAGNO Efi John et la propriété EVLUI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28032, déposée le 15-11-07, M. MENSAH Sewa Dodzi, profession d'Agent de Satom, demeurant et domicilié au Rwanda (Kigali). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5ha 00a 22ca, situé à Notsé Mélia, préfecture du Haho, connu sous le nom de Mélia et borné au Nord par la collectivité Ahoossou, au Sud par la propriété AKPAMAGBO Agbassi, à l'Est par la propriété AKPAMAGBO Koffi et à l'Ouest par la collectivité AHOSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28035, déposée le 16-11-07, Mme AMENYAGLO Akossiwa, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 77a 36ca, situé à Tsévié Tsikplonou Kondji, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsikplonou Kondji et borné au Nord et à l'Est par la propriété AMEWONYO Koffi, au Sud par la propriété AZIADEKA Djivon, et à l'Ouest par la ligne de haute tension.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28042, déposée le 19-11-07, M. TCHARIE ABOUA Gnazéméwé, profession de Traducteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 81ca, situé à Lomé Agoényivé Demakpoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lot 331bis à l'Est par le lot 332 et à l'Ouest par le lot 330.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28043, déposée le 19-11-07, M. TCHARIE ABOUA Gnazéméwé, profession de Traducteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 16ca, situé à Lomé Agoényivé - Fiovi, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot 56, au Sud par le lot 58, à l'Est par le lot 63 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28044, déposée le 16-11-07, M. KALEGORA Diwanto, profession de Conseiller pédagogique, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Agoényivé Sogbossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord, au Sud à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADENYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28045, déposée le 19-11-07, M. EKLOU Komlan Agbéko, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 63ca, situé à Lomé Akodésséwa Anfamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anfamé et borné au Nord par le lot n°10 propriété AZIABA, au Sud par le lot n°8 propriété DOGBE Eklou Kodjo, à l'Est par la propriété BAYI et à l'Ouest par une rue existante de 12m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. EKLOU Komlan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28046, déposée le 20-11-07, Mlle GNASSINGBE Bawizibadi, profession de Pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 00ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, et borné au nord par une rue de 28m, au Sud par le Lot n° 1838bis, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par les lots 1839 bis et 1840bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28052, déposée le 22-11-07, M. MALOU Koboyo, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 65ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité Minza et à l'Ouest par un passage existant 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à MALOU Sourou Yégnà et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28053, déposée le 22-11-07, Mme MANZI-NIKA Essohouna Epouse BAKOUSSAM profession d'Ingénieur Agronome Economiste demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 71a 91ca, situé à Lomé Agoèynivè Légbassito, préfecture du Golfe connu sous le nom de Kové et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par quatre rues.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28059 déposée le 23-11-07, M. LARE Koffi Kombaté profession d'Inspecteur de Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 05ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par le lot n° 289 bis, au Sud par une rue de 20m, à l'Est par le lot n° 286 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28093, déposée le 06-12-07, M. KPONTON Kossi Sanvi, profession de Peintre Artiste en retraite, demeurant et domicilié à Lomé ; Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 45ca, situé à Lomé Arnoutivé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le boulevard du 13 janvier, au Sud et à l'Ouest par les parcelles non dénommées et à l'Est par l'avenue Maman N'danida.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux Héritiers Michel Kwadjovi KPONTON et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28105, déposée le 12-12-07, M. SAPARAPA Assoué, profession d'Attaché de Cabinet, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par le lot n°139 à l'Est par le lot n°141 et à l'Ouest par les lots n°137 et 136.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28110, déposée le 12-12-07, M. ALEKI Maress, profession de Juriste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amedenta et borné au Nord par la route Amedenta Sanguéra, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Akolipo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ALEKI Aps Maresson Triomphant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28111, déposée le 12-12-07, M. ALEKI Maréss, profession de Juriste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 90ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par la collectivité Aziakonou à l'Est par la collectivité Akolipo et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ALEKI Piham-Kihaw Exauce et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28127, déposée le 18-12-07, M. ADOUKONOU Kodjo, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Agoényivé Cacavéli, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par une rue non dénommée de 30m, au Sud par le lot n°471, à l'Est par le lot n°466 et à l'Ouest par le lot n°464.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28128, déposée le 18-12-07, M. ADOUKONOU Kodjo, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 36ca, situé à Lomé Agoényivé Cacavéli, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n°30, au Sud par une rue non dénommée de 30m, à l'Est par le lot n°34 et à l'Ouest par le lot n°32.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28131, déposée le 20-12-07, Mme ATTIOGBE Adakou, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 41ca, situé à Lomé Akodésséwa, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n°427, au Sud par une rue en projet de 16m, à l'Est par une rue en projet de 16m et à l'Ouest par les lots n° 422 - 423 et 424.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28135, déposée le 20-12-07, Mme. ZIGUI Akoélé, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 96ca, situé à Djagblé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité GASSOU et à l'Est par une rue en projet de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux dames ZIGUI Akou, NOUGLO Brigitte Adjoa et Zigui Akoélé et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28136, déposée le 20-12-07, Mme ZIGUI Akoélé, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca, situé à Djagblé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord par une rue en projet de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AWUSSIKPO.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Dames ZIGUI Akou, NOUGLO Brigitte Adjoa et ZIGUI Akoélé et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28149, déposée le 24-12-07, M. SIMLIWA Eglou, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 50ca, situé à Kara Tomde Takou Féou, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Takou-Féou et borné au Nord par la propriété BINIZI, au Sud par la propriété TOKI, à l'Est par une rue existante de 14m et à l'Ouest par la propriété AMAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28150, déposée le 24-12-07, M. SIMLIWA Eglou, profession de Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 43ca, situé à Adjengré Piyoda, préfecture de Sotouboua, connu sous le nom de Piyoda et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud par la propriété EDJAM Kossolo, à l'Est par la propriété BEBEYOU et à l'Ouest par la route BEWIDE de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28155, déposée le 26-12-07, M. SOWAH Agnité, profession de Professeur de Lycée, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 36ca, situé à Lomé Agoényivé Humbi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au Nord par le lot n°1441, au Sud et à l'Est par des rues en projet de 14m et à l'Ouest par le lot n° 1440 démembré A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28156, déposée le 26-12-07, M. YANDJA DAGBABE Mohamed profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 12ca, situé à Lomé Tokoin Aviation ; préfecture du Golfe connu sous le nom de Tokoin Aviation et borné au Nord par le lot 137 RT 17139, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 145 RT 18060 et à l'Ouest par le lot n° 144A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28157 déposée le 26-12-07, Mme TEKOU Ayélé, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1a 44ca, situé à Lomé Aflao Avédzi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wataklassou Kopé et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 452bis, au Sud par le lot n° 454, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28163, déposée le 28-12-07, M. DETOH Messan, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 19ca, situé à Lomé Aflao Yokoe Agblégan, préfecture du golfe, connu sous le nom de

Agblégan et borné au Nord par la collectivité Agbléssessi, au Sud par une rue existante de 16m, à l'Est par la propriété AMOUZOU Adjivé et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28164, déposée le 28-12-07, M. GBOGBO Atta Kodjo profession Retraité demeurant et domicilié à Lomé Assivito. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 06ca, situé à Lomé Aflao Gakli ; préfecture du Golfe connu sous le nom de Aflao Gakli et borné au Nord par une rue en projet de 22m, au Sud et à l'Ouest par les lots, 871 et 872 bis et à l'Est par une rue de projet de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28171, déposée le 31-12-07, M. NADHON - AZO Kwamigà Agbétoglo, profession de Ingénieur à la CEET, demeurant et domicilié à Lomé Kpogan Agodéké. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Aného Agovoudou, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agovoudou et borné au Nord par la route Nationale Lomé Aného de 40m, au Sud par une rue existante de 14m, à l'Est par la propriété ADJALLE Noewoé et à l'Ouest par les héritiers DOSSAH Amouzougan et la propriété Franz Kouakou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28174, déposée le 03-01-08, M. TOSSIM Potokoinzi, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Avla Xolo, au Sud par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28178, déposée le 04-01-08, M. BOSSIADE Koudjo, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit

jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 02ca, situé à Lomé Aflao Hétsiavi, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété Agbavité Kodjo et à l'Est par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28186 déposée le 08-01-08, Mme LAWSON Natacha Latré Adjoa profession de Ménagère demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 47ca, situé à Aného Adjido Messan Kondji, préfecture des Lacs, et borné au Nord par le lot n° 106, au Sud par une rue non dénommée de 10m, à l'Est par rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par les lots n°s 5, 105 et 104.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28187, déposée le 08-01-08, Mme AMAGBEGNON Oboyi, épouse TEKOU profession d'Info-graphiste, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 16ca, situé à Lomé Sanguéra Vakpossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito, et borné au Nord au Sud et à l'Ouest par la collectivité Assigno et à l'Est par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28188, déposée le 08-01-08, M. GNAVO Magloire Etienne Kossivi Biova, profession de Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 49a 60ca, situé à Lomé Togblékopé Alinka, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Alinka et borné au Nord par l'Entreprise du fleuve Zio, au Sud par la collectivité Kodji, à l'Est par la propriété de la société SAMPARA et à l'Ouest par la propriété Wilson Tété Akpo Stéphane.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28189, déposée le 08-01-08, M. WILSON Tété Akpo Stéphane profession de Gérant de station demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 24a 98ca, situé à Lomé Togblékopé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Alinka et borné au Nord par le fleuve Zio, au sud et l'Ouest par la collectivité Kodji et à l'Est par la propriété Gnavo Biova Etienne.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28190, déposée le 08-01-08, Mme KEGUEWE Hodalo, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 50ca, situé à Kara quartier Tomdè site I, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè SITE I et borné au Nord par le lot n° 133, au Sud par le lot n° 137, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 134.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28191, déposée le 08-01-08, Mme. KEGUEWE Hodalo, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 68ca, situé à Kara Dongoyo, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord par une rue non dénommée de 18m, au Sud par une rue non dénommée de 18m à l'Est par le lot n° 1239 et à l'Ouest par un rond point.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28192, déposée le 08-01-08, Mme KEGUEWE Hodalo, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 84ca, situé à Kara quartier Tomdè, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par le lot n° 423, au Sud par le lot n° 428, à l'Est par le lot 427 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28193, déposée le 08-01-08, Mme. PALANGA Hodalo, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 40ca, situé à Kara Adabawéré, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Adabawéré et borné au Nord par un passage de 6m, au Sud par la collectivité KPAKPAOU Agouda à l'Est par la collectivité SOLO Toï et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28194, déposée le 08-01-08, M. EGBAOU Komi, profession de Electro-Mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Lomé Sanguéra Zomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zomé et borné au Nord par la collectivité MEKPLONOUJJI, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité WOGODO Sofanlor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28203, déposée le 09-01-08, Mme TETEV Ablavi Télé Olga, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé ; Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 11ca, situé à Lomé Tokoin aviation Akpikamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akpikamé et borné au Nord par une rue de 18m, au Sud par le lot n° 38, à l'Est par le lot 30B, et à l'Ouest par le lot n° 29 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28212, déposée le 11-01-08, M. KOUANDE Labissi, profession de Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Bè Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 13ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kponou et borné au Nord par le lot n° 5A, au Sud par le lot n° 9, à l'Est par la rue Soude de 14m et à l'Ouest par le lot n° 4.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TAGODOE Laté Comlan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28213, déposée le 11-01-08, M. ASSIGBE Kokouvi, profession de Laborantin, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 38a 66ca, situé à Lomé Bè Ginakpota, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété Michel Salim KALIFE, au Sud par la voie ferrée Lomé-Aného, à l'Est par les propriétés Michel Salim KALIFE et MIHESSO et à l'Ouest par les Héritiers SOMANA BOKO TSISSÉ.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28214, déposée le 14-01-08, Mme. ACOLATSE Adjowavi épouse GUMEDZOE, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Gbossimé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 83a 81ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété FIATEPE Koami, au Sud par la propriété Yawo Martin, à l'Est par la propriété AGBAGLO Albert et à l'Ouest par T.F. 159TT John AMORIN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28216, déposée le 14-01-08, M. KPOGO Kodzo, profession de Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 52ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Agbédévi Kopé et borné au Nord par le Feu AWANYOH Kossi Louis, au Sud par la propriété du Feu AWANYOH Kossi Louis, à l'Est par la route Lomé-Atakpamé et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28217, déposée le 14-01-08, M. KPOGO Kodzo, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Awatamé Plateau, préfecture du Golfe, connu sous le nom de de Awatamé Plateau et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMOUZOU Kémidé Louis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28221, déposée le 14-01-08, M. AGBAVON Komlan Simon, profession d'Architecte, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Afiafo Klémé Agokpanou, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété GADEKA, au Sud par la propriété GADEKA Kodjovi Basile, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété VIDEKE Agbaviadé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28222, déposée le 14-01-08 M. AGBAVON Komlan Simon, profession d'Architecte, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 52ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Agbedévi Kopé et borné au Nord et au Sud par la propriété du Feu AWANYOH Kossi Louis, à l'Est par une route Lomé Atakpamé et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28247, déposée le 23-01-08 M. AKUE Adoté Bernard, profession de Docteur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Agoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16a 84ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de zone de réinstallation des exp. du FIR et borné au Nord par une rue non dénommée de 18m, au Sud par une voie express de 70m, à l'Est par le lot 896 et à l'Ouest par le lot 899.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28250, déposée le 24-01-08 M. AGOSSA Afiaké Komlan et Mme AGOSSA Adjoavi née BATTAM, profession de Commerçants demeurant et domiciliés en France. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 05ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest et à l'Est par les Héritiers John APALOO et au Sud par une rue de 20m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28258, déposée le 25-01-08, M. RHODES Toundé Kuassi, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 15ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par une route de 50m, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par le lot 457.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28259, déposée le 28-01-08, M. de SOUZA Gratien, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 47a 97ca, situé à Aného Agbavi, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbavi et borné au Nord, au Sud par des rues non dénommées de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par la collectivité Kossi Agbavi.

Il déclare que ledit immeuble appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28260, déposée le 28-01-08, M. de SOUZA Gratien, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 58a 71ca, situé à Lomé Aného Agbavi, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbavi et borné au Nord, au Sud, par des rues non dénommées de 14m, à l'Est par la collectivité Kossi Agbavi et une rue non dénommée de 20m, à l'Ouest par la collective Kossi Agbavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28261, déposée le 28-01-08, M. PANDAM Nassamou, profession d'Inspecteur de Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11ha 20a 72ca, situé à Agou Adamé, préfecture de l'Ogo, connu sous le nom de Vete Dzogbe et borné au Nord par la propriété EHE, au Sud et à l'Ouest par la collectivité WODEME August Koto, à l'Est par la collectivité KOUTSONU et la propriété BOEVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28271, déposée le 1^{er}-02-08, M. HALAOUI Momboza. Profession d'Expert Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin forever. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 78ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Demakpoé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Kpatima.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28281, déposée le 04-02-08, Me Messan Okaï ADADIE, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 21ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozoé Vogomé et borné au Nord par une route existante de 14m, au Sud par une rue existante de 14m, à l'Est par la propriété AGBANYO Kossi et à l'Ouest par une rue existante de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28299, déposée le 05-02-08, M. OUADJA Bawa, profession d'Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Haoussa - Zongo et borné au Nord, au Sud, et à l'Ouest par la collectivité Anthony, et à l'Est par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28323, déposée le 08-02-08, Mlle TCHEMI Swalo, profession d'Inspecteur Principal des Impôts, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 34ca, situé à Lomé Agoényivé Anonkui, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anonkui et borné au Nord par le lot N° 257, au Sud par le lot n° 261, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par le lot n° 259.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28339, déposée le 12-02-08, Mme LAWSON Hogban Kayissan Ayémiahé, épouse ANANI profession de Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Attiégo. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 49ca, situé à Lomé Attiégo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiégo et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBOKOU HODAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28394, déposée le 28-02-08, M. GODOME Dewouna profession d'Employé de Banque demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Adamavo Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 57ca, situé à Lomé Baguida ADAMAVO, préfecture du Golfe connu sous le nom de ADAMAVO et borné au Nord par le lot 1524, au Sud par un passage de 6m, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par le lot n° 1523.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. savoir :

Suivant réquisition n° 28395, déposée le 28-02-08, M. NTARE Koudjeh Kokou, profession de Contrôleur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Agotimé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado Agotimé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ANTHONY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28398 déposée le 29-02-08, M. GBETEGLO Efoé profession de Déclarant en Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 81ca, situé à Lomé Aflao Yokoé Kopégan, préfecture du Golfe connu sous le nom de Kopégan et borné au Nord par la route Adidogomé Lankouvi, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOSSOU Dantowoe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28399, déposée le 29-02-08, M. LOGOSSOU Comlan Apéléte, profession de Topographe, demeurant et domicilié à Lomé Baguida. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 55ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, et borné au Nord par les héritiers TEYIKPA YIKPO, au Sud par la propriété DJELOU, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété DJELOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28400, déposée le 29-02-08, M. GBETEGLO Efoé, profession de Déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 58ca, situé à Lomé Aflao Yokoé Kopégan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kopégan et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud et à l'Est par la propriété SOSSOU Dantowoé et à l'Ouest par une rue existante de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28406, déposée le 04-03-08, M. DETOH Messan profession de Directeur de Société demeurant et domiciliée à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Aflao-Apédokoé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Apédokoé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au sud, à l'Ouest et à l'Est par la collectivité AKATOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28413 déposée le 05-03-08, M. AMOUZOU Akossou profession de professeur de Lycée à la retraite demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 70a 64ca, situé à Lomé Agoéynivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Ahonkpoé et borné au Nord par les propriétés Ayénam

Kpowbié et Tessou Awudja, au Sud par la propriété Bete Klomégan, à l'Est par la propriété A. Dosseh et à l'Ouest par la propriété Tessou Awudja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28422, déposée le 05-03-08, Mme. SOTOU Esso-Hanam, épouse NAWO profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Vakpossito. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 91ca, situé à Tsévié Mision Tové Toyimé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Toyimé et borné au Nord par la collectivité SOBO, au Sud par une rue existante de 14m, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la collectivité SOBO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28423, déposée le 07-03-08, Mme OURO-AGOUDA Mollah Somuwé, épouse GBADOE profession d'Inspecteur des Impôts de classe exceptionnelle, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16a 00ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot n° 8, au Sud par le lot n° 97, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par les lots n° 9 et 10.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28424, déposée le 07-03-08, Mme OURO-AGOUDA Mollah Somuwé, épouse GBADOE profession d'Inspecteur des Impôts de classe exceptionnelle, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 98ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 98, à l'Est par le lot n° 101, et à l'Ouest par le lot n° 97.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière
Ingrid A. AWADE